

# Réunion publique en ligne

Jeu  
di 28 | De 18h  
Janv | à 20h

Réunion organisée dans le cadre des concertations post-débat Cigéo (Andra) et post-débat sur le PNGMDR (MTE)



# concertation sur la phase industrielle pilote de Cigéo

Les premières années de développement  
et de fonctionnement du projet

## PROGRAMME

### Introduction

Grands enjeux de la gestion des déchets les plus radioactifs et la démarche de concertations (DGEC/Andra - 10')

Intervention Garants ( 10')

Temps d'échanges (10')

Présentation de Cigéo, ses principes et son développement prévisionnel (Andra - 10')

Les grands jalons décisionnels de Cigéo (DGEC - 5')

Temps d'échanges (20')

Les orientations stratégiques de la phase industrielle pilote (DGEC - 5')

Présentation de phase industrielle pilote proposée par l'Andra (Andra - 20')

Temps d'échanges (25')

### Conclusion



# Grands enjeux de la gestion des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue

# Rappel de la décision du 21 février 2020

- Préciser les conditions de mise en œuvre de la réversibilité du stockage, en particulier en matière de récupérabilité, les jalons décisionnels du projet Cigéo ainsi que la gouvernance à mettre en œuvre afin de pouvoir réinterroger les choix effectués.
- Définir les objectifs et les critères de réussite de la phase industrielle pilote, les modalités d'information du public entre deux mises à jour du PDE ainsi que les modalités d'association du public aux étapes structurantes de développement du projet Cigéo.
- Organiser le soutien public à la recherche sur des voies de traitement
- Rendre publique la mise à jour de l'évaluation des coûts du projet Cigéo

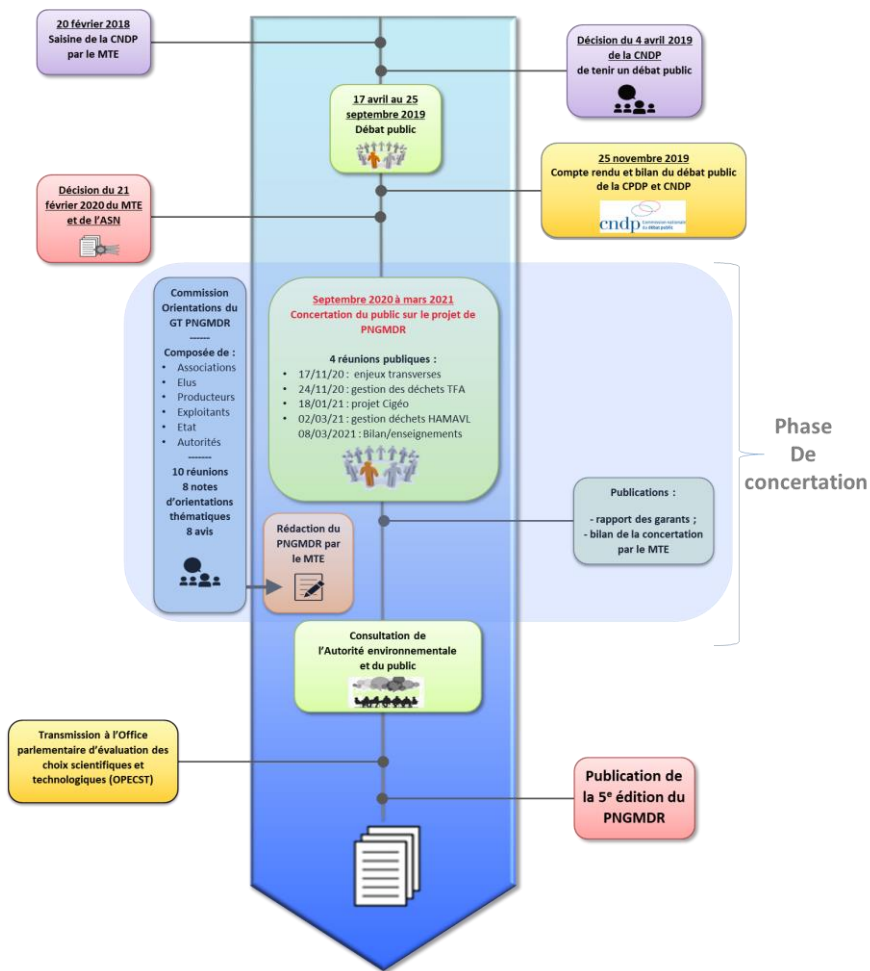
# Les principaux objectifs du PNGMDR en matière de gestion de déchets HA et MA-VL

- **Mettre en exergue les jalons-clés de la gestion des déchets HA et MA-VL et clarifier les modalités d'association et d'information du public aux décisions associées à ces jalons**
- **Préciser les conditions de mise en œuvre du projet Cigéo**
- **Poursuivre les recherches autour d'options de gestion alternatives des déchets HA et MA-VL, en tirant partie du temps long de mise en œuvre du projet Cigéo**
- **Communiquer autour du coût du projet Cigéo**
- **Poursuivre les travaux autour des déchets HA/MA-VL**

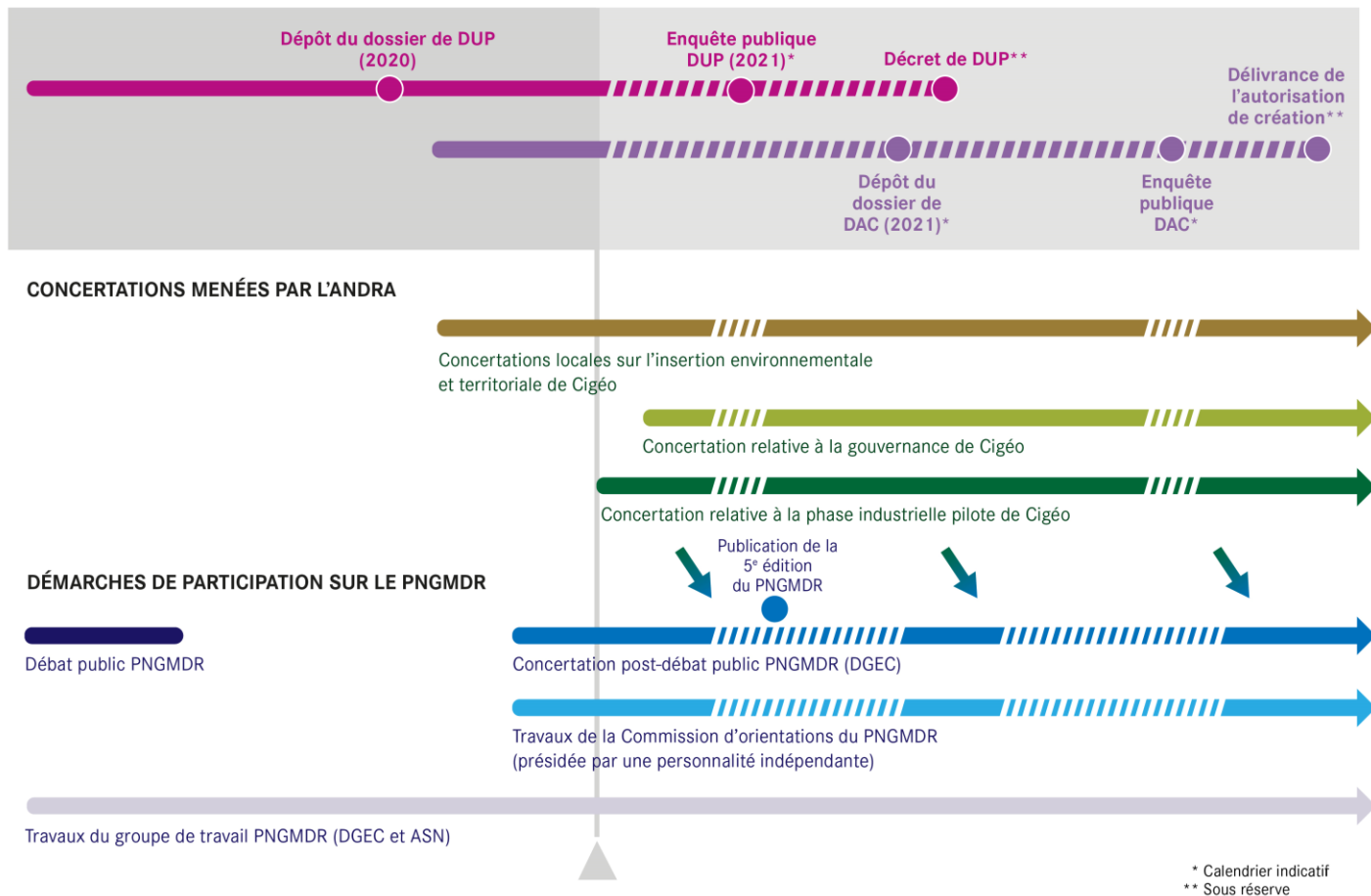
# Concertation post débat public

## Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs

# Calendrier de la concertation post-débat public du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs



# Articulation des concertations





# La concertation menée par l'Andra sur la Phipil

Pascal C. LEVERD

Adjoint au directeur du Projet Cigéo  
Andra



# La concertation de l'Andra sur le projet Cigéo

## Une démarche de concertation **avec le public** :

- Encadrée par une « **feuille de route** »
- Accompagnée par **deux garants de la CNDP** chargés d'assurer la sincérité et le bon déroulement de la concertation
- Suivie et évaluée par le **comité « Éthique et société »** (CES) auprès de l'Andra
- Intégrant les recommandations du **Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire** (HCTISN)



# La concertation de l'Andra sur le projet Cigéo

## Des échanges depuis les débuts du projet :

- Sur les **grands enjeux** du projet
  - **Techniques** (insertion territoriale, sûreté...)
  - **Sociétaux** (réversibilité, gouvernance...)
- Des **publications et supports en ligne accessibles à tous** et des **conclusions** présentées au public lors de réunions de partage
- Une **intégration des conclusions** au projet
- Des **dossiers publics** (dossier d'options de sûreté, déclaration d'utilité publique...)



Pour plus de détails : *pièce Bilan de la participation du public (pièce 9) du dossier de DUP*

[www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference](http://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference)

### 26

rencontres organisées

### 4

thématiques abordées

- Cycle de l'eau
- Infrastructures de transports
- Énergie
- Aménagement et cadre de vie

### 1 100

participants

- Grand public
- Élus
- Représentants de l'État et des collectivités
- Associations

# Feuille de route des concertations Cigéo menées par l'Andra sous l'égide des garants de la CNDP au 1<sup>er</sup> semestre 2021

Réunion de lancement 28/01



Concertations sur les sujets de portée nationale et locale

## Concertation PHIPIL de Cigéo

*(Participation en ligne - site internet dédié)*

Echanges bilatéraux Phipil Andra / parties prenantes

Conférence de citoyens « Phipil » organisée par un comité indépendant

Réunions de clôture



Intégration des conclusions dans le dossier de demande d'autorisation de création

Réunion de lancement début mars



Concertation gouvernance de Cigéo



1<sup>er</sup> semestre 2021

Concertations sur les sujets de portée locale

Thèmes relatifs à l'insertion territoriale et environnementale du projet



# concertation

sur la phase industrielle  
pilote de Cigéo

Les premières années de développement  
et de fonctionnement du projet



Vous donner la parole  
et la faire entendre.

Intervention de Madame **Marie-Line  
MEAUX**  
Garante CNDP



# concertation

sur la phase industrielle  
pilote de Cigéo

Les premières années de développement  
et de fonctionnement du projet

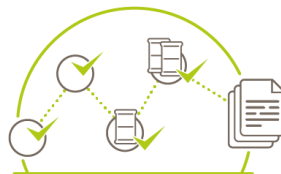


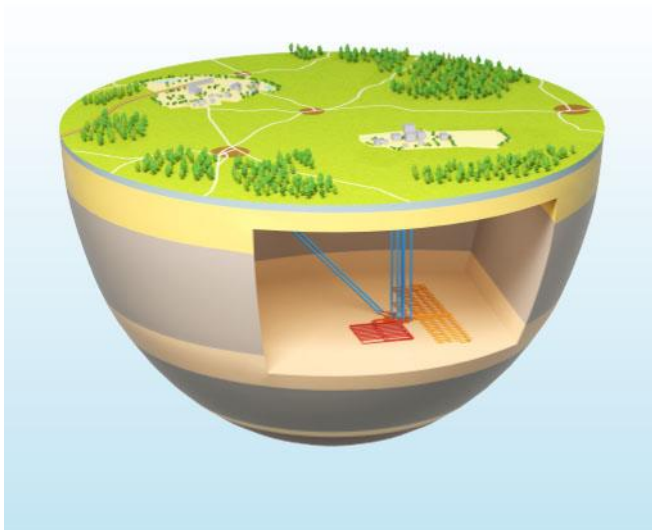
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



TEMPS D'ÉCHANGES





# Le projet de centre de stockage Cigéo

Pascal C. LEVERD

Adjoint au directeur du Projet Cigéo  
Andra

# Quels déchets dans Cigéo ?



Uranium 95%  
Plutonium 1%



## MA-VL

73 000 m<sup>3</sup>

62 % déjà produits



## HA

10 000 m<sup>3</sup>

40 % déjà produits



Déchets dangereux sur  
de très longues durées

Déchets HA et MA-VL  
français de toutes les  
installations nucléaires  
existantes et historiques

# Cigéo – le fruit de 30 ans d'échanges avec la société

3 lois : 1991, 2006, 2016

3 débats publics : 2006, 2013, 2019

2 revues internationales : 2005, 2016

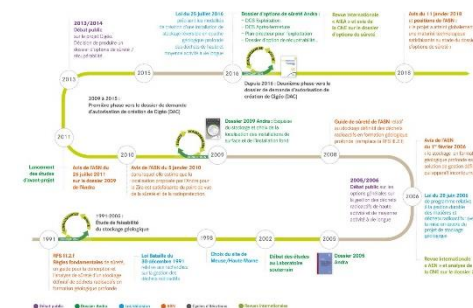
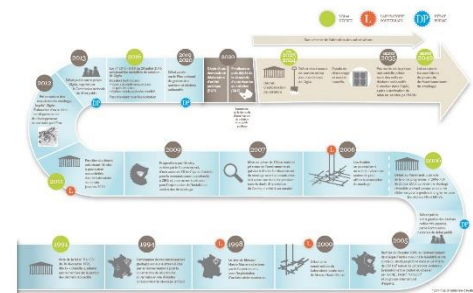
7 itérations de sûreté évaluées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN):

- dossier de sûreté - expertise IRSN/ASN - intégration en conception

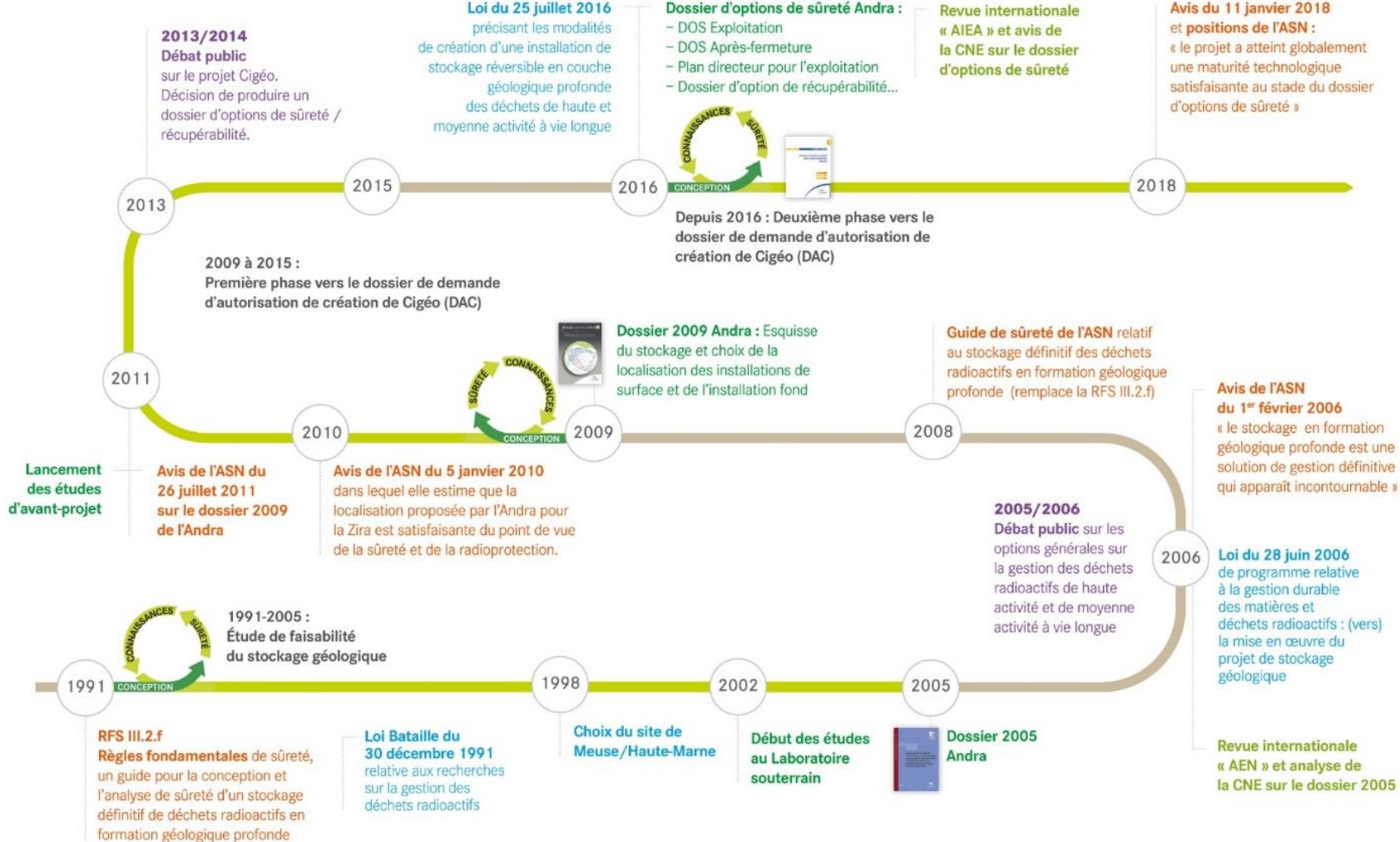
Une commission nationale d'évaluation (CNE) des travaux scientifiques et techniques

Le stockage est la solution internationale de référence

- Directive européenne 2011 / guide AIEA / rapport de l'OCDE-AEN
- Projets menés par l'ensemble des pays disposant d'une industrie nucléaire (Finlande, Suisse, Belgique, Suède...)









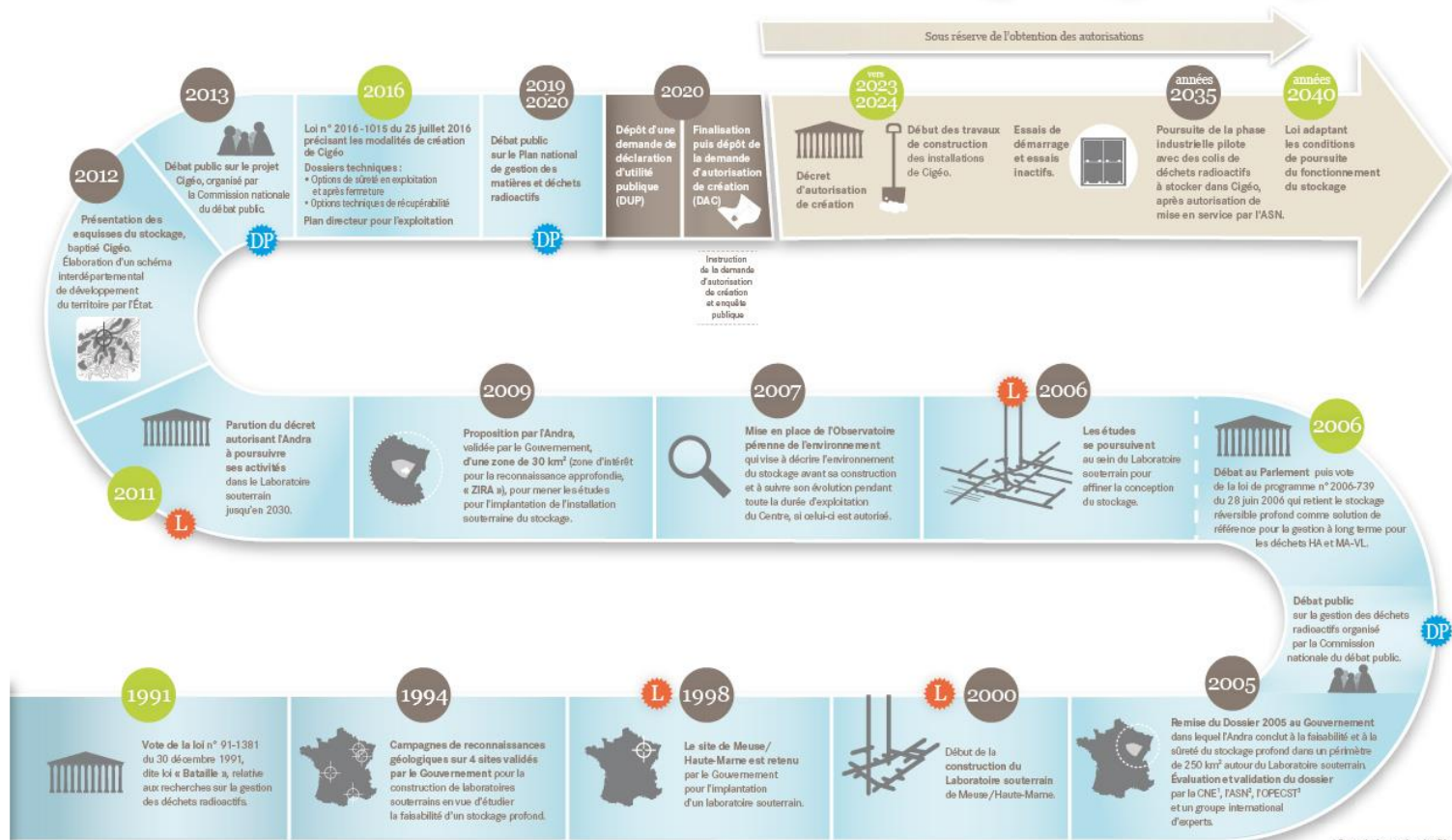
LOI ou  
DÉCRET



LABORATOIRE  
SOUTERRAIN



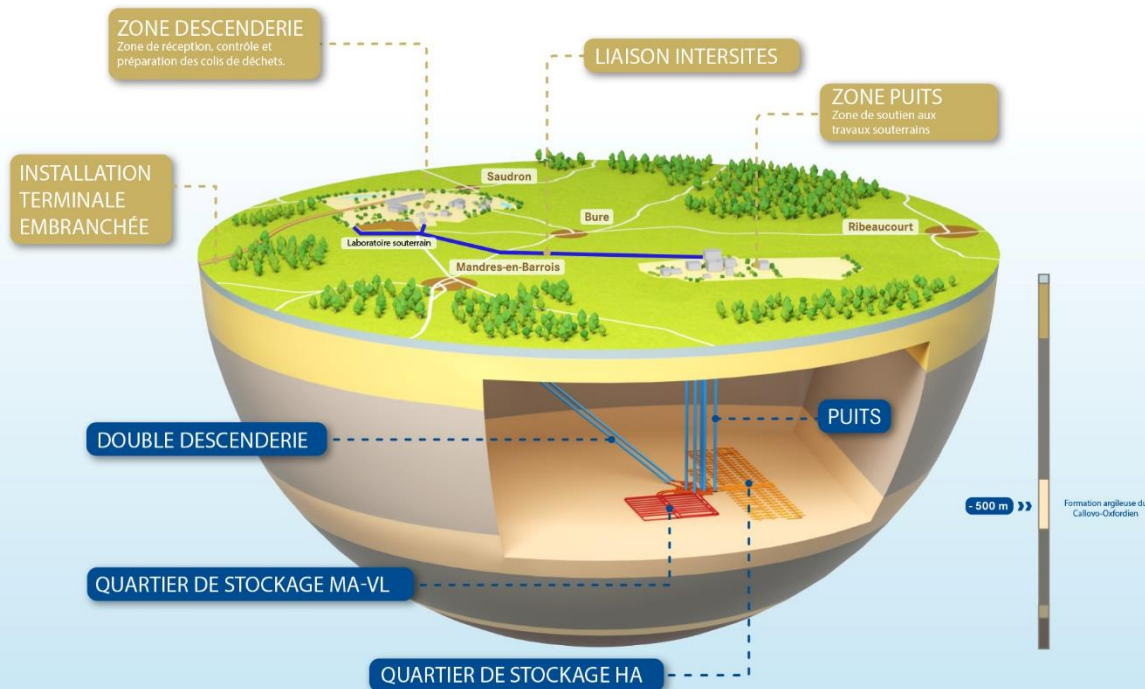
DÉBAT  
PUBLIC



<sup>1</sup> Commission nationale d'évaluation  
<sup>2</sup> Autorité de sûreté nucléaire  
<sup>3</sup> Office parlementaire d'évaluation de la  
 choix scientifiques et technologues

# Les installations du stockage

## CENTRE DE STOCKAGE CIGÉO



**500m** de profondeur

**15 km<sup>2</sup>** de galeries souterraines

**83000 m<sup>3</sup>** de déchets

**120** ans d'exploitation

**25 Mds** d'euros



# Cigéo: Où en est concrètement le projet ?

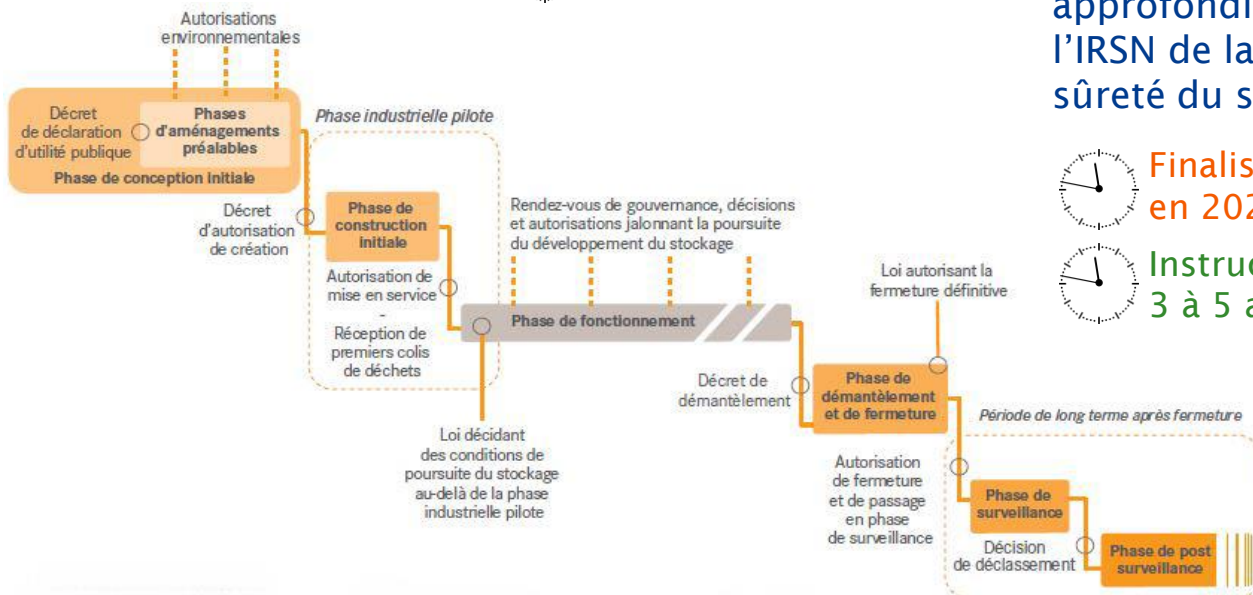
Etudes de **conception industrielle** menées au stade de l'avant-projet (2011-2020)

Dossier de **demande de déclaration d'utilité publique** déposé en 2020

Dossier de **demande d'autorisation de création** en cours de préparation - C'est sur ce dossier que portera l'instruction technique approfondie par l'ASN et l'IRSN de la démonstration de sûreté du stockage



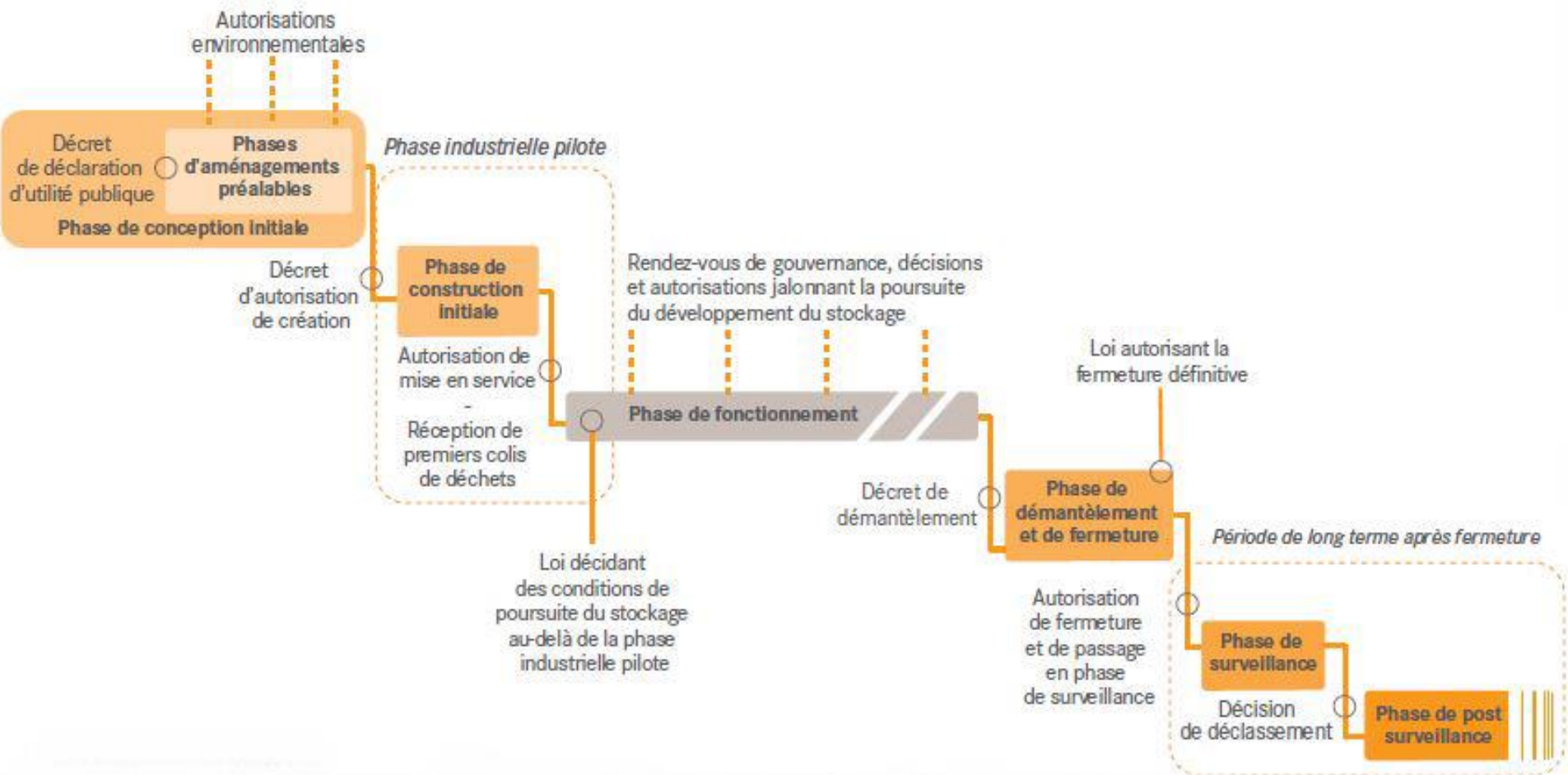
Instruction en cours



Finalisation prévue en 2021



Instruction prévue sur 3 à 5 ans



# La gestion durable des déchets HA et MA-VL

L'unique finalité de Cigéo est la protection durable de la **santé des personnes, de la sécurité et de l'environnement**

- En fonctionnement, il offre des fonctionnalités analogues à celles d'un entreposage centralisé
- Après fermeture, la mise en sécurité des déchets est assurée de façon passive, sans intervention humaine

La **sûreté** pendant son fonctionnement et après sa fermeture a été étudiée par l'Andra et évaluée par l'ASN et l'IRSN

- En fonctionnement
  - En fonctionnement normal : impact très faible
  - En situations accidentelles : impact limité (inférieurs à la limite réglementaires d'exposition du public de 1 mSv dans la majorité des situations)
  - En situations extrêmes : impact inférieur au seuil de mise à l'abri du code de la santé (10 mSv)
- Après fermeture
  - En évolution normale : impact très faible
  - En cas d'évolution altérée : impact limité (inférieurs au seuil de mise à l'abri de 10 mSv)
  - En cas d'intrusion par forage : impact inférieur au seuil d'apparition d'effets déterministes

# Réversibilité : la capacité à offrir des choix

Un constat : l'exploitation de Cigéo est prévue sur **plus de 120 ans** (de sa création ≈ 2025 jusqu'à sa fermeture ≈ 2150)

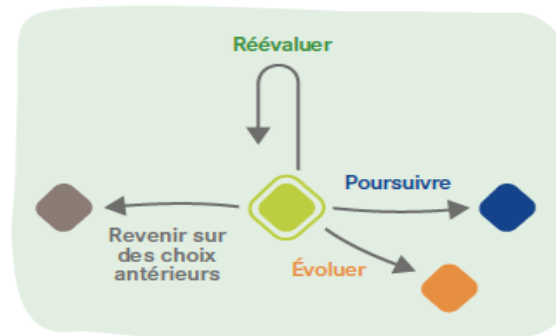
- Il est essentiel de **ne pas enfermer les générations futures** dans les choix que nous ferions à la conception et aux phases initiales

La réversibilité inclut **la récupérabilité**, qui est la capacité à retirer des colis déjà stockés.

- Cigéo est conçu pour que les colis qui y sont stockés puissent en être **retirés pendant toute sa durée séculaire de son fonctionnement**



La réversibilité a été définie par la loi en 2016 : « *La réversibilité est la capacité, pour les générations successives, soit de poursuivre la construction puis l'exploitation des tranches successives d'un stockage, soit de réévaluer les choix définis antérieurement et de faire évoluer les solutions de gestion* ».



# L'adaptabilité et la flexibilité de Cigéo

**Le développement progressif** de Cigéo offre des choix :

- pour adapter sa conception et pour intégrer les progrès technologiques
- pour intégrer d'éventuelles évolutions de l'inventaire des déchets liées notamment à des évolutions de la politique énergétique

**La flexibilité** de l'exploitation permet de s'adapter à des évolutions des besoins

- pour accélérer ou ralentir des opérations
- pour retarder ou anticiper des opérations
- pour modifier certains conditionnements des colis

**Une installation qui se déploie progressivement et pourra être adaptée**

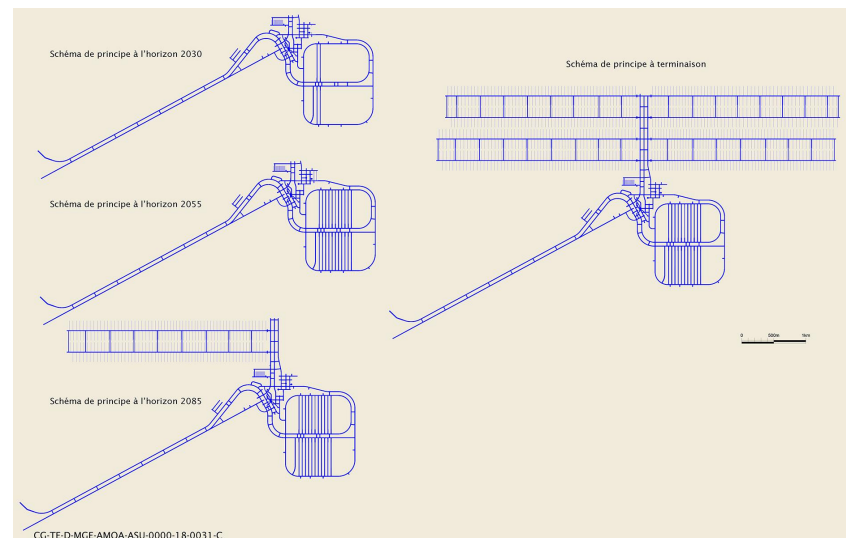




Schéma de principe à l'horizon 2030

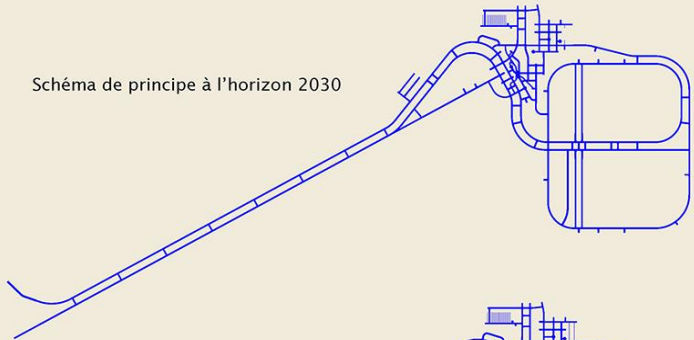


Schéma de principe à l'horizon 2055

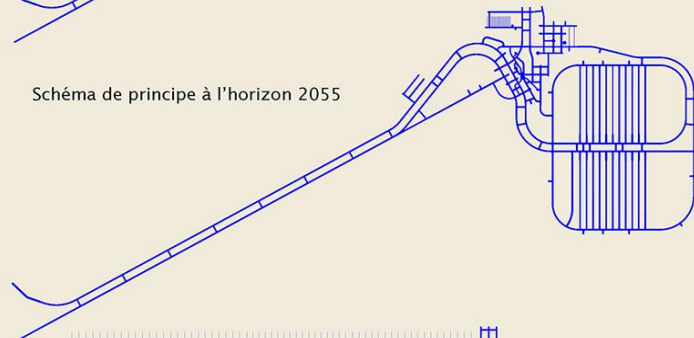


Schéma de principe à l'horizon 2085

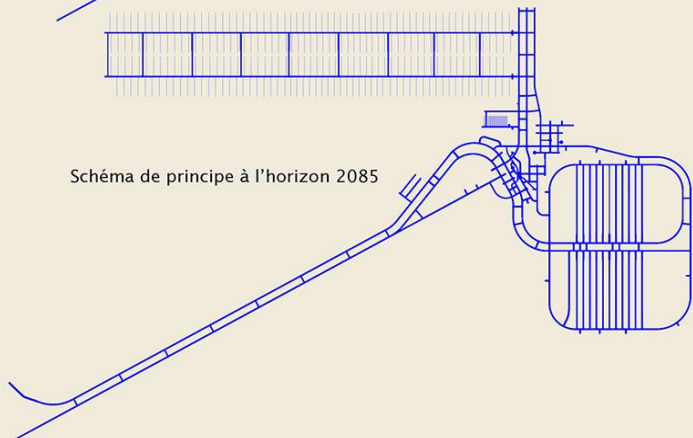
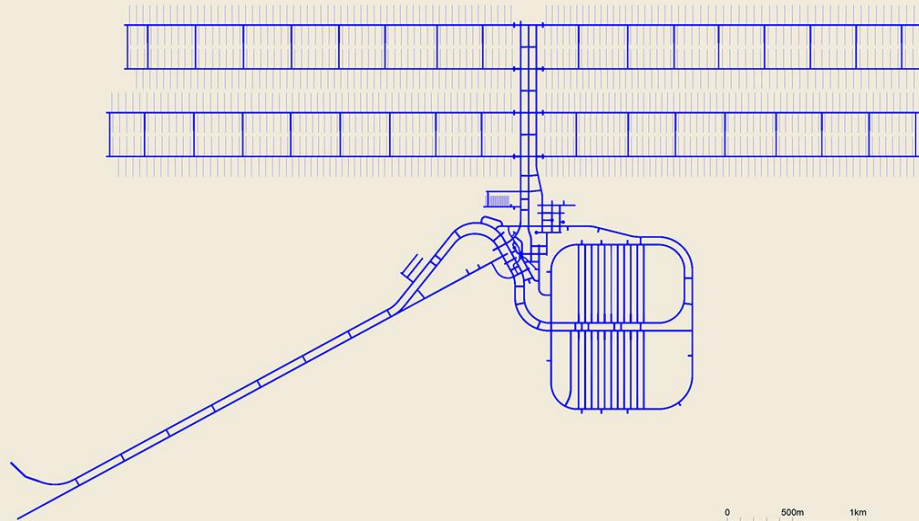


Schéma de principe à terminaison



# Les grands jalons décisionnels de Cigéo

# Cadre législatif décisionnel pour Cigéo

## La réversibilité

- **Principe de réversibilité du stockage :**
  - ❖ **Progressivité de la construction**
  - ❖ **Adaptabilité de la conception**
  - ❖ **Flexibilité d'exploitation du centre**
  - ❖ **Récupérabilité des colis**
- **100 ans a minima pour la durée de la réversibilité**
- **Revue de mise en œuvre de la réversibilité tous les 5 ans**
- **Démonstration dans le cadre de la phase industrielle pilote**

# Cadre législatif décisionnel pour Cigéo

## La phase industrielle pilote

- **Mise en place d'une phase industrielle pilote :**
  - ❖ **Conforter le caractère réversible**
  - ❖ **Conforter la démonstration de sûreté**
  - ❖ **Comprend des essais de récupération des colis**
- **Autorisation de mise en service limitée à la phipil**
- **Résultats de la phipil : rapport de l'Andra + avis de la CNE, de l'ASN et des collectivités → transmis au Parlement (OPECST) pour évaluation et recommandations éventuelles**
- **Présentation d'une loi au Parlement adaptant les conditions d'exercice de la phipil le cas échéant**
- **ASN délivre le cas échéant l'autorisation de mise en service complète si les conditions fixées par la loi sont respectées**

# Cadre législatif décisionnel pour Cigéo

## L'autorisation de création

- **La demande d'autorisation ne peut concerner qu'un stockage ayant fait l'objet d'études au moyen d'un laboratoire souterrain**
- **La demande doit être précédée d'un débat public**
- **La demande fait l'objet d'un rapport de la CNE et d'un avis de l'ASN et des collectivités territoriales → transmis au Parlement (OPECST) pour évaluation**
- **Lors de l'instruction de la demande, la sûreté du stockage est appréciée à toutes les étapes de sa gestion y compris sa fermeture définitive (qui ne peut être autorisée que par une loi)**
- **Autorisation délivrée le cas échéant par décret si les conditions fixées par la loi sont respectées**

# concertation

sur la phase industrielle  
pilote de Cigéo

Les premières années de développement  
et de fonctionnement du projet

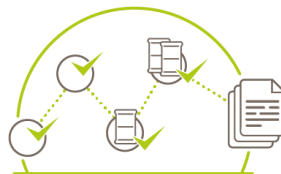


MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



TEMPS D'ÉCHANGES



# Les orientations stratégiques de la phase industrielle pilote

# La définition de la phase industrielle pilote

- Suite au débat public de 2013, volonté d'introduire dans la vie du projet une phase progressive et prudente de construction, d'essais et de démarrage → **introduction de la phase industrielle pilote dans le code de l'environnement**
- La déclinaison concrète de cette phase n'est pas définie → **objectif de la concertation menée par l'Andra dont les conclusions seront intégrées au PNGMDR**
- Nécessité de cadrer les grands objectifs et principes de cette phase structurante pour le projet Cigéo → **intégrés dans le prochain PNGMDR**

**Les principes qui seront fixés dans le PNGMDR ne sont pas figés : prise en compte du retour d'expérience et poursuite des concertations avec le public et les parties prenantes sur le long terme.**



# Propositions de grands principes de la phase industrielle pilote

Confirmer les données prises en compte pour la conception et démonstration de sûreté de l'installation

Approfondir les pistes d'optimisations technico-économiques

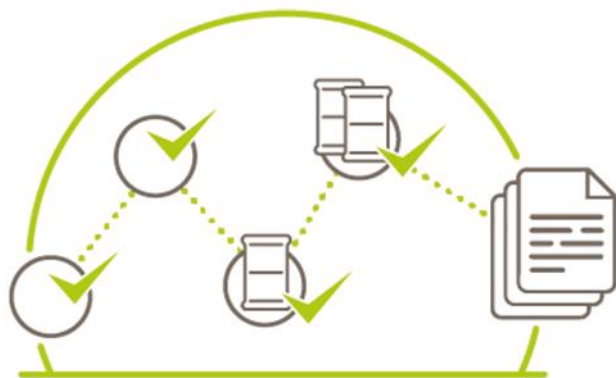
Eprouver le fonctionnement de l'installation

Confirmer la mise en œuvre des dispositions permettant la réversibilité

Tester en grandeur réelle la capacité de récupérabilité des colis

Constituer une phase d'apprentissage et de test de la gouvernance de Cigéo

Présenter les modalités de passage de la phase industrielle pilote à la phase d'exploitation suivante



La phase industrielle  
pilote de Cigéo

## La phase industrielle pilote telle que proposée par l'Andra

Pascal C. LEVERD

Adjoint au directeur du Projet Cigéo  
Andra

*(voir dossier de la concertation pour éléments  
complémentaires)*

# L'origine de la phase industrielle pilote (Phipil)

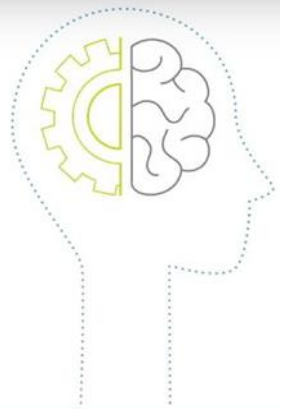
Le centre de stockage Cigéo est une **installation industrielle inédite** :

- **Son objet** - le stockage en couche géologique profonde de déchets dans l'argile
- **Ses caractéristiques** - environnement souterrain, sa profondeur, ses dimensions, la durée séculaire de son fonctionnement, la très longue durée de ses objectifs de sûreté
- **Son unique finalité** - la protection durable de la santé des personnes, de la sécurité et de l'environnement
  - **Sûreté assurée de manière passive à très long terme après-fermeture**

Le principe de la Phipil a été retenu par l'Andra à l'issue du **débat public de 2013**.

Il répond à une **démarche progressive et prudente pour la construction** et le démarrage d'une installation considérée comme complexe.

La Phipil a été intégrée dans le **plan directeur du projet en 2016**.



Phase Industrielle Pilote



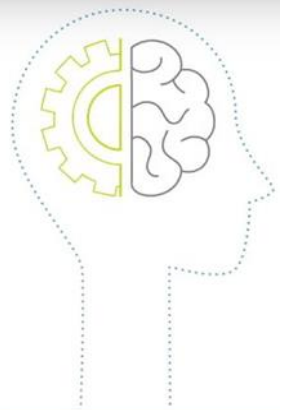
# Le contexte réglementaire actuel de la phase industrielle pilote (Phipil)

**Le Parlement a adopté une loi** fixant le principe de la Phipil (code de l'environnement L.542-10-1) :

- l'exploitation du centre de stockage « débute par une phase industrielle pilote permettant de conforter le caractère réversible et la démonstration de sûreté de l'installation, notamment par un programme d'essais in situ »
- tous les colis de déchets doivent rester aisément récupérables durant cette phase. La phase industrielle pilote comprend des essais de récupération de colis de déchets.
- la mise en service est limitée à la Phipil
- l'Andra produit un rapport pour le Parlement dans lequel elle présente ses résultats
- le rapport de l'Andra est évalué (ASN, CNE, collectivités, OPECST)
- une nouvelle loi est votée pour décider des conditions de poursuite du projet



Cigéo est la seule installation industrielle pour laquelle un tel mécanisme d'examen parlementaire est prévu après son autorisation de création.

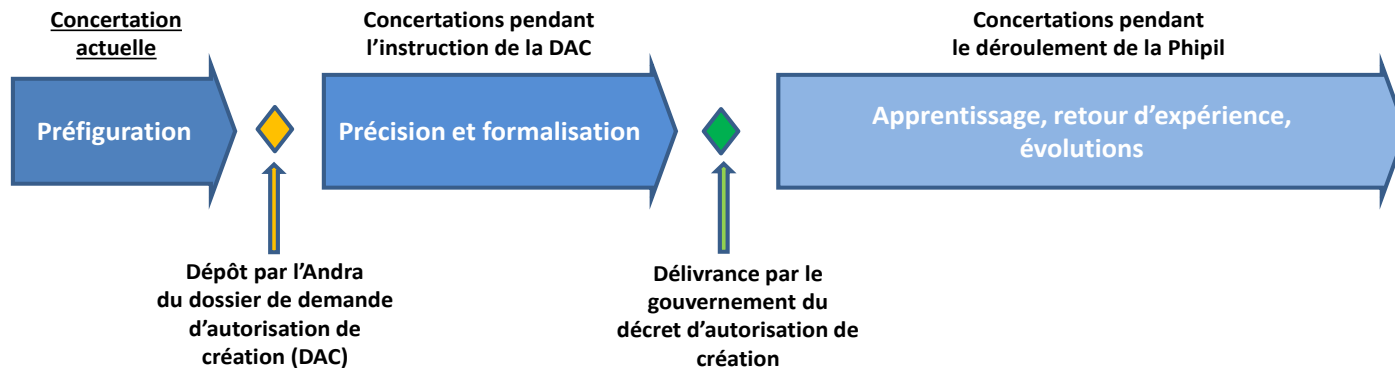


Phase Industrielle Pilote



# Le principe d'une concertation en plusieurs étapes

Les échanges sur la Phipil se poursuivront **dans la durée** (recommandations HCTISN).



## Phase Industrielle Pilote



Décision de la Ministre de la transition écologique et du Président de l'ASN suite au DP PNGMDR – Art. 8

« le PNGMDR définira [...] les modalités d'information du public entre deux mises à jour successives du PDE, ainsi que les modalités d'association du public aux étapes structurantes de développement du projet Cigéo »

« le PNGMDR définira les objectifs et les critères de réussite de la phase industrielle pilote »

# La phase industrielle pilote proposée à la concertation – Le rôle de la Phipil

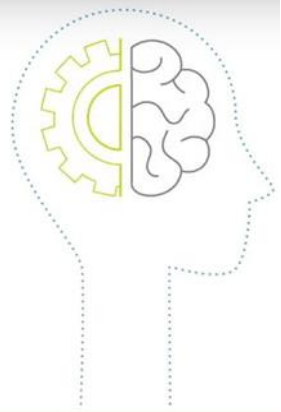
La Phipil sert à **décider de la nature de la phase suivante** (arrêt ou poursuite) et à la préparer.

Un objectif principal pour la Phipil :

- consolider, concerter et, autant que possible, partager les éléments de connaissances à apporter au Parlement pour qu'il puisse fonder sa décision sur la poursuite du projet

Un double enjeu de la Phipil :

- une phase d'apprentissage technique
  - Conforter *in situ*, dans les conditions d'environnement réelles, des données utilisées pour sa conception et pour sa démonstration de sûreté
  - prendre en main progressivement l'exploitation de l'installation industrielle
  - préparer les phases suivantes
- une phase d'apprentissage de la gouvernance de Cigéo
  - les décisions et échanges pendant la Phipil constituent, pour la participation du public et des parties prenantes, des cas concrets pour mettre en place, roder et acquérir la pratique de la gouvernance



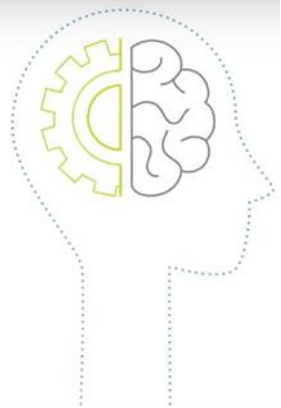
Phase Industrielle Pilote



# La phase industrielle pilote proposée à la concertation

## - Les éléments de connaissance à acquérir en Phipil

Les **éléments de connaissance identifiés comme fondamentaux** pour la future décision du Parlement qui restent à stabiliser, puis à décliner ultérieurement en termes d'objectifs, de critères de réussite et de programmation opérationnelle :



Phase Industrielle Pilote



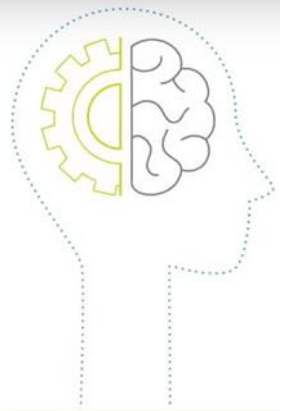
# La phase industrielle pilote proposée à la concertation - Le déroulement de la Phipil

## Un déroulement en **deux parties** :

- Une première partie couvrant la construction initiale et des essais avec des maquettes de colis (10 à 15 ans)
  - Des démonstrateurs d'alvéoles sont d'abord construits (non destinés à recevoir des colis de déchets)
  - Les alvéoles de stockage pour les colis de déchets sont construits dans un second temps
- Une seconde partie couvrant des essais avec des colis de déchets radioactifs et des opérations de stockage pendant quelques années (5 à 10 ans) pour acquérir du retour d'expérience industriel

## Une durée prévisionnelle totale de **15 à 25 ans** :

- Cette durée prévisionnelle n'est pas intangible
- La Phipil durera le temps requis pour que les enseignements qui seront jugés nécessaires à la décision du Parlement et à l'engagement de la phase suivante du projet soient acquis, concertés et, autant que possible, partagés
- Le caractère suffisant du retour d'expérience est un enseignement à tirer collectivement du déroulement propre à la Phipil, plutôt qu'une donnée d'entrée à fixer préalablement



Phase Industrielle Pilote





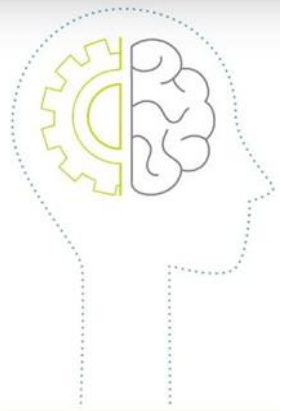
## La phase industrielle pilote proposée à la concertation – La phase qui suivra la Phipil

La Phipil prend fin par **l'autorisation de la phase suivante** dans les conditions fixées par le Parlement :

- soit une phase d'arrêt (retrait de colis, réexpédition, démantèlement)
  - l'Andra préparera une demande d'autorisation de démantèlement
- soit une phase suivante d'exploitation et de développement
  - l'Andra préparera la demande de mise en service de la phase suivante et la transmettra à l'ASN

L'exploitation du centre de stockage Cigéo continue, dans les conditions de l'autorisation de mise en service initiale, pendant :

- le processus d'instruction du rapport de synthèse de la Phipil
- les travaux parlementaires
- la préparation et l'instruction de la demande de mise en service de la phase suivante



Phase Industrielle Pilote



## La phase industrielle pilote proposée à la concertation – Les documents supports aux décisions et aux échanges

La Phipil constitue une phase intense d'échanges. De nombreux documents seront produits par l'Andra :

- La production de ces documents fera l'objet de concertation avec les parties prenantes et le public

Le rapport de synthèse pour le Parlement.

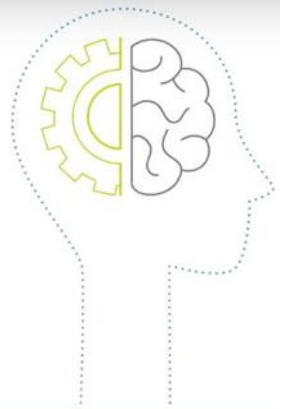
Deux rapports de demandes d'autorisation pour l'ASN :

- pour la réception des premiers colis de déchets pendant la Phipil
- pour la mise en service de la phase qui suivra la Phipil

Les rapports pour les revues et réexamens périodiques :

- 3 revues de réversibilité que l'Andra propose d'organiser
  - Point zéro / point sur les essais en « inactif » / point sur les essais en actif et le fonctionnement
- 1 réexamen de sûreté que l'Andra propose d'anticiper
  - Examen global de la sûreté et des éventuelles recommandations à mettre en œuvre

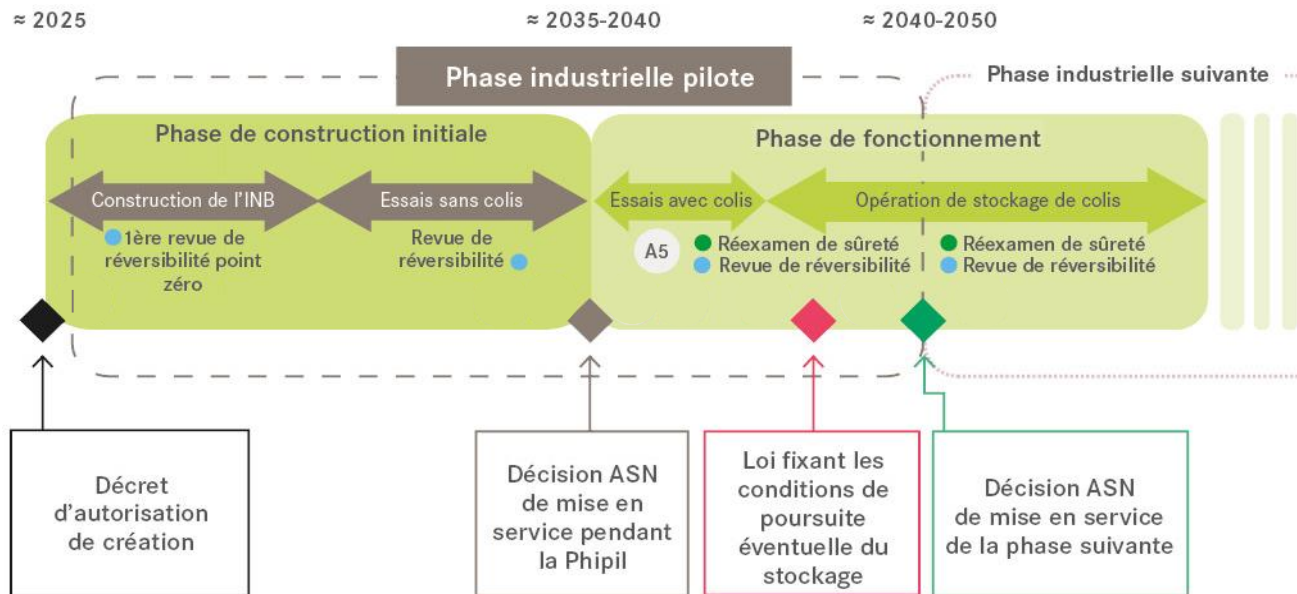
Les mises à jours quinquennales du plan directeur de l'exploitation.



Phase Industrielle Pilote



# La synthèse du déroulement de la Phipil proposée par l'Andra



## Phase Industrielle Pilote



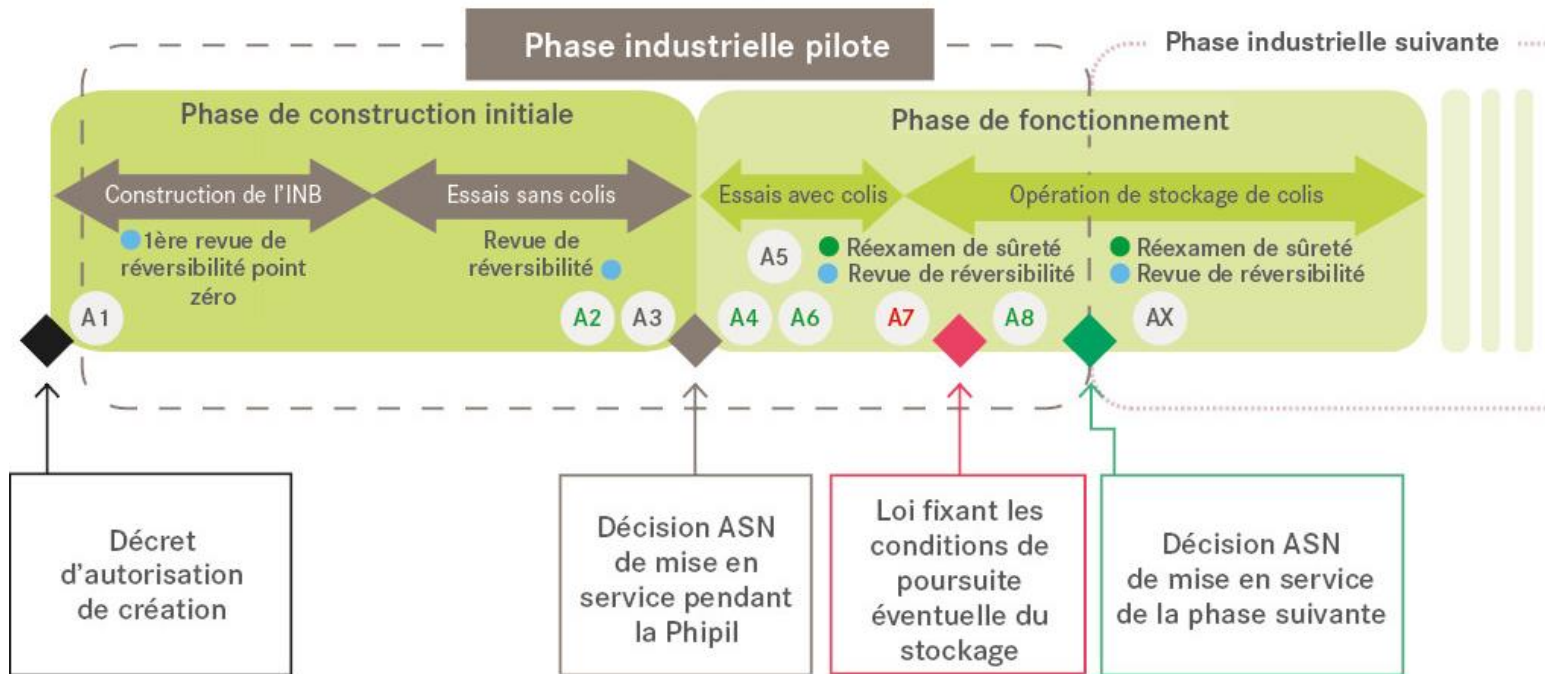
Après la Phipil, si le projet est poursuivi, de nombreux rendez-vous décisionnels jalonnent son développement et seront soumis à la gouvernance :

Construction d'extensions, modifications, stockage de nouveaux déchets, fermeture...

≈ 2025

≈ 2035-2040

≈ 2040-2050



Dossier produits par l'Andra (mises à jour quinquennales du PDE non représentées)

- A1 Dossier de préparation de la 1<sup>re</sup> revue de réversibilité
- A2 Dossier de demande de mise en service pour l'ASN
- A3 Dossier de préparation de la 2<sup>e</sup> revue de réversibilité

- A4 Dossier de fin de démarrage pour l'ASN
- A5 Dossier de préparation de la 3<sup>e</sup> revue de réversibilité
- A6 Dossier de réexamen de sûreté pour l'ASN

- A7 Dossier de synthèse de la Phipil pour le Parlement
- A8 Dossier de demande de mise en service de la phase industrielle suivante pour l'ASN

# Information - Les ouvrages de la Phipil / coût / natures des colis

Les ouvrages du centre de stockage construits pour la Phipil constituent ses infrastructures structurantes pour la réception des colis de déchets :

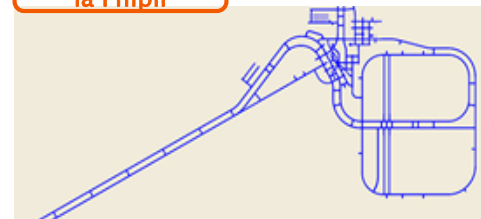
- ils permettent d'éprouver les principales fonctions industrielles
  - Exploitation / travaux
  - Quartier pilote HA (colis peu exothermiques) + 4 alvéoles MA-VL
- en fonction des besoins et des enseignements de la Phipil, la construction d'ouvrages complémentaires pourrait être décidée

Le coût des ouvrages construits pour la Phipil est estimé à **5,06 Mds d'€**.

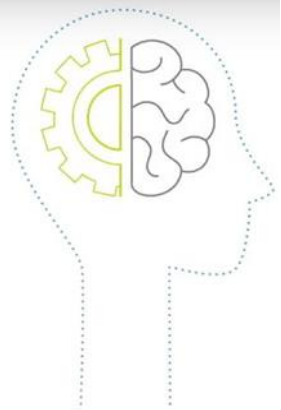
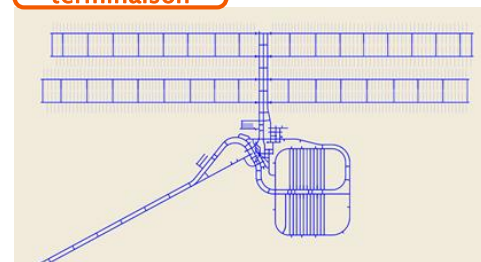
Toutes les natures de colis ne seront pas reçues en Phipil :

- les colis bitumés, les colis HA exothermiques feront l'objet de décisions ultérieures

Ouvrages de la Phipil



Ouvrages à terminaison



Phase Industrielle Pilote



# Information – Ce que n'est pas la phase industrielle pilote

La Phipil est une phase d'acquisition de connaissances, d'essais, d'acquisition de retour d'expérience, d'appropriation de l'outil industriel :

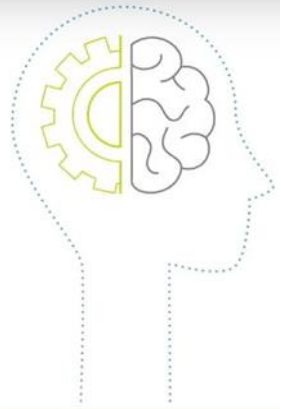
- La Phipil n'est pas une phase expérimentale menée dans un « super laboratoire »
- Le retour d'expérience du fonctionnement industriel de l'installation de stockage réelle, telle que conçue dans l'objectif de perdurer est essentiel pour décider de la poursuite ou non du projet

La Phipil ne signifie pas que l'Andra doute de la capacité du centre de stockage Cigéo à répondre à ses objectifs, notamment en matière de sûreté. La démonstration de sa faisabilité et de sa sûreté sont les prérequis à l'obtention de son autorisation de création.

La Phipil témoigne concrètement de l'approche prudente, progressive et transparente :

- pour construire et démarrer une installation unique pour laquelle tout n'est pas connu et conventionnel
- pour donner le temps et les moyens à la société de suivre son développement, de s'assurer de sa pertinence et de participer aux décisions dans le cadre de sa gouvernance

La Phipil est une partie intégrante du déploiement progressif du centre de stockage Cigéo qui prend en compte ses enjeux techniques et sociétaux.



Phase Industrielle Pilote



# Les objectifs de la concertation sur la phase industrielle pilote



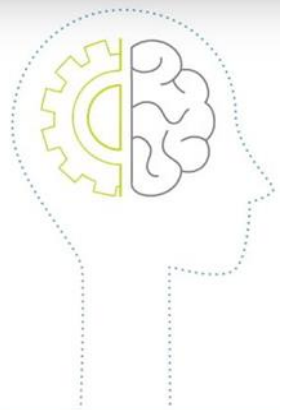
Présenter, prendre l'avis et connaître les questionnements de la société civile :

- Sur la Phipil proposée par l'Andra en terme de démarche
- Les éléments de connaissance à acquérir et à présenter pour fonder la décision du Parlement
- L'organisation de la Phipil, sa durée, son déroulement...
- L'articulation de la Phipil avec les exercices périodiques prévus au cours de l'exploitation (réexamen de sûreté, PDE, revues...)



Les enseignements que l'Andra tire de la concertation lancée par la présente réunion seront :

- Restitués lors de la réunion de clôture et publiés
- Intégrés au plan directeur de l'exploitation du projet Cigéo et au dossier de demande d'autorisation de création
- Serviront de base à la poursuite des échanges et des concertations à mener pendant l'instruction de la DAC et au-delà



Phase Industrielle Pilote



# concertation

sur la phase industrielle  
pilote de Cigéo

Les premières années de développement  
et de fonctionnement du projet

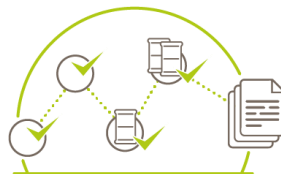


MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



TEMPS D'ÉCHANGES





# concertation

sur la phase industrielle  
pilote de Cigéo

Les premières années de développement  
et de fonctionnement du projet



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CONCLUSION

